

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 avril 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Eric SALAÛN *départ après le rapport 35* – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALTARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLÉ – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD pouvoir à Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Caroline GILBERT pouvoir à Frédéric ALTARE – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Marylène DRAPEAU

Secrétaire de séance : Alain BONNAUD

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 29
Quorum : 16

La séance est ouverte à 18h46.

Monsieur DALLEY donne lecture des membres excusés et ayant donné pouvoir.

Après ouverture de la séance du Conseil communautaire par Monsieur le Président, il est proposé :

- De nommer un secrétaire de séance : Alain BONNEAU

Administration générale

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 mars 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire, en séance publique, du 20 mars 2025.

Développement économique

Rapport n° 2 : Cession Atelier 6 – Village Artisanal de La Mothe – Chauché

Par courrier en date du 3 mars 2025, Monsieur Patrick GABORIEAU et Madame Corinne DEGIRONDE- Société PG2MI, ont confirmé leur souhait d'acquérir l'atelier 6 compris dans l'ensemble immobilier du Village artisanal de La Mothe.

Cette acquisition vise à poursuivre le développement de la Société PG2MI déjà installée sur le site et locataire de l'atelier 8.

L'acquisition se fera au nom de la SCI DEGIGABO.

Le prix de cession est de 63 857 € HT.

Vu l'avis des services des domaines,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder à la SCI DEGIGABO, représenté par Monsieur Patrick GABORIEAU et Madame Corinne DEGIRONDE, l'atelier 6 d'une surface de 107 m² au prix de 63 857 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.

Rapport n° 3 : Achat d'une parcelle dans le périmètre du Vendéopôle du Pays de Saint-Fulgent à Chavagnes-en-Paillers

La société TOTEM souhaite implanter une antenne-relais de télécommunications sur la parcelle cadastrée ZH 203 comprise dans le périmètre du Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent à Chavagnes-en-Paillers.

Les élus du Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen réunis le 27 mars 2025 en Comité Syndical, comprenant des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts, ont validé le principe de cession de la parcelle cadastrée ZH 203 d'une surface de 181 m² à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts.

Par courrier en date du 28 mars 2025, Vendée Expansion-SPL, concessionnaire aménageur du Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent sur la commune de Chavagnes-en-Paillers et propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 203, a sollicité la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts pour la lui céder au prix de 25€ HT/m², soit un montant total de 4 525 € HT pour une surface de 181 m².

A l'issue de la vente, la parcelle ZH 203 fera l'objet d'un bail de location entre la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts et la société TOTEM.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir auprès de Vendée Expansion-SPL, la parcelle cadastrée ZH 203 d'une surface de 181 m² pour un montant total de 4 525 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 2nd Vice-Président, à signer le bail de location.

18h50 : arrivées de Philippe BÉLY et de Lucie LUCAS

Rapport n° 4 : Enquête publique pour l'extension d'un élevage de poules pondeuses, commune de l'Oie

Le Code de l'Environnement prévoit que les installations agricoles d'une certaine importance doivent, avant leur mise en service ou leur extension ou toute modification engendrant une évolution de l'activité, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté

préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer la protection de l'environnement.

La présente demande d'autorisation environnementale concerne la SCEA LOG ELEVAGE, exploitation référencée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Localisée à la Roussellerie sur la commune de Chauché, la SCEA LOG ELEVAGE est une exploitation créée en 2008 avec 3 sites de production : La Roussellerie, La Brossette et Le Vendrenneau, spécialisée dans l'élevage de poulettes et de poules pondeuses.

En 2020 elle reprend 4 sites d'élevages de volailles aux Etablissements DOUX après liquidation de la société : Les Fosses, Les Ardillers/Ballis, Le Guerry et Les Jaudries.

A ce jour, elle exploite donc 7 sites relevant du régime ICPE :

- La Roussellerie à Chauché (siège d'exploitation) répertorié pour 110 000 emplacements de poules pondeuses dans un bâtiment ;
- La Brossette à Vendrennes répertorié pour 193 000 emplacements de poulettes futures poules pondeuses dans 3 bâtiments ;
- Le Vendrenneau à Chauché répertorié pour 131 900 emplacements de poules pondeuses dans 2 bâtiments composés chacun de 2 unités ;
- Le Guerry à Dompierre-sur-Yon répertorié pour 120 000 emplacements de poules pondeuses dans 2 bâtiments ;
- Les Fosses à L'Oie répertorié pour 155 000 emplacements de poules pondeuses dans 8 bâtiments ;
- Les Ardillers à L'Oie répertorié pour 77 000 emplacements de poules pondeuses dans 8 bâtiments ;
- Les Jaudries à L'Oie répertorié pour 77 000 emplacements de poules pondeuses dans 8 bâtiments ;

Le projet concerne le site d'élevage « Les Jaudries », pour lequel la demande d'augmentation vise à porter les effectifs de poules pondeuses à 202 400 dans les 8 bâtiments existants. L'augmentation du nombre de poules pondeuses est accompagnée de la création de jardins d'hiver et du réaménagement intérieur des bâtiments.

Parallèlement à cette augmentation de 125 400 poules sur ledit site, il est prévu l'arrêt de l'exploitation du site d'élevage de 110 000 poules en cages de La Roussellerie.

Les 5 autres sites ne connaîtront pas d'évolution des effectifs autorisés.

Ainsi, à l'échelle des 7 sites, les effectifs augmenteront de 15 400 poules pondeuses.

L'enjeu environnemental porte à la fois sur la gestion des effluents d'élevage au regard des quantités produites du fait de l'évolution des effectifs et sur les risques et nuisances pour l'environnement proche du fait de l'accroissement de l'activité.

Du fait des effectifs en présence et du mode d'exploitation, l'élevage est concerné par l'application de la directive relative aux émissions industrielles IED, qui impose à l'exploitant la mise en place des meilleures techniques disponibles dans son domaine, au titre de la référence « élevage intensif de porcs et de volailles ».

Ainsi, la SCEA LOG ELEVAGE a déposé une demande au titre des ICPE, en vue d'obtenir par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale d'extension d'un élevage de poules pondeuses sur le site des Jaudries à L'Oie.

En conséquence, le demande de la SCEA LOG ELEVAGE ainsi que le dossier annexé sont soumis à enquête publique au titre des ICPE, du lundi 19 mai 2025 au mardi 20 juin 2025 sur la commune de L'Oie.

Conformément à l'article R123-11 du Code de l'Environnement, les communes concernées par l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande du dossier d'autorisation, sont celles dont une partie du territoire est comprise dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres autour du site d'élevage concerné des Jaudries, et celles concernées par le plan d'épandage ; à savoir dans le cadre du projet de la SCEA LOG ELEVAGE :

Commune	Concernée par le rayon d'affichage 3 km autour du site	Concernée par le plan d'épandage
L'Oie	X	X
Sainte Florence	X	
Mouchamps	X	
Saint Vincent Sterlanges	X	X
Sainte Cécile	X	

Aussi conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement le conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts est appelée à formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales du projet sur son territoire.

L'ensemble du dossier est consultable via clé USB transmis à la Communauté de Communes.

Le site de L'Oie était conçu pour de la production d'œufs alors qu'il s'agit de construire une casserie pour de la production œufs.

Après délibération le Conseil communautaire décide : (22 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre) :

- D'émettre un avis favorable à la demande de la SCEA LOG ELEVAGE pour étendre un élevage de poules pondeuses ;
- De dire que cet avis sera transmis à la Préfecture dans le délai de 15 jours suivant la clôture de la consultation ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

18h54 : arrivée de Annie NICOLLEAU

Rapport n° 5 : Compte rendu financier 2024 - Concession d'Aménagement Vendée Expansion – SPL- Vendéopôle La Mongie

Au cours de l'exercice 2018, la Communauté de Communes avait confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée la réalisation du Vendéopôle "La Mongie" dans le cadre d'une Concession d'Aménagement qui arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

Vendée Expansion - SPL, l'Aménageur, a établi le compte rendu financier des activités objet de la convention, de définir les perspectives possibles d'évolution et leurs incidences financières.

L'année 2024 aura été l'occasion de finaliser les études d'aménagement de la tranche 9 et de la voie de désenclavement, à savoir :

- Permis d'aménager obtenu,
- Diagnostic archéologique réalisé, sans prescription complémentaire,
- Dépôt pour instruction de la demande d'autorisation environnementale.

L'acquisition de tous les terrains nécessaires à la réalisation de la voie de désenclavement a également été réalisée en 2024. L'année 2025 sera consacrée à :

- La poursuite de la commercialisation des tranches 6 extension et 8,
- L'acquisition auprès de la communauté de commune de la parcelle ZV n°59 de 18 412 m², pour la tranche 9,
- L'obtention de l'autorisation environnementale pour la tranche 9 et la voie de désenclavement,
- La définition des mesures de compensation agricole collective,
- Le démarrage des travaux d'aménagement de la tranche 9 et de la voie de désenclavement.

Monsieur FRANCOIS fait remarquer que des entreprises avaient constitué des réserves foncières pour de futures extensions. Il souhaite savoir si ces réserves sont toujours d'actualité sur les différentes zones économiques.

Monsieur SALAÛN répond qu'effectivement plusieurs réserves foncières ont été soldées avant la modification des tarifs et d'autres ont été revendues par leurs propriétaires. Désormais les services travaillent à proposer des surfaces au plus juste du projet.

Monsieur FRANCOIS s'interroge notamment sur la Zone de La Mongie et notamment le long de la route nationale 160.

Monsieur SALAÛN répond qu'il y a effectivement un terrain mais celui-ci est privé et ne fait pas partie de la zone.

Madame GRÉAU informe que le projet de création d'une station de recharge électrique rapide pour camions, ZA de La Mongie, est lancé.

Monsieur SALAÛN précise qu'à ce jour la Zone de la Mongie ne dispose pas ou plus de grandes parcelles cessibles, d'où l'ouverture de la tranche 9.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et pris connaissance du compte rendu financier détaillé établi par Vendée Expansion – SPL, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver Le compte-rendu financier 2024 qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme,
- D'approuver Les bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion – SPL sur la base de la balance comptable du 30 novembre 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

Economie

Rapport n° 6 : Aide économique - épicerie multiservices de la Rabatelière

En matière économique, il est rappelé que la communauté de communes est compétente de plein droit dans les domaines suivants :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

En matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, relèvent de l'intérêt communautaire « les actions pour la création et le maintien du dernier commerce de proximité de type épicerie multiservices dans les communes et les communes déléguées. »

La communauté de communes a été saisie d'une problématique relative au maintien du dernier commerce de proximité de type épicerie multiservices de la Rabatelière.

Depuis la cessation de l'activité du bar/tabac de la Rabatelière, la commune a entrepris des démarches en vue de racheter la licence IV. Quant au débit de tabac, l'EIRL L'Hotellier-Valdis a saisi le service des douanes en vue d'obtenir l'autorisation de l'exploiter.

Mais le service des douanes a précisé que la présentation d'un successeur pour l'exploitation du débit de tabac ne pourrait être acceptée qu'en cas de compromis de vente de l'ensemble du fonds de commerce signé chez un notaire. Ainsi, il n'est pas possible de scinder le rachat de la licence IV et l'autorisation d'exploiter le débit de tabac.

Si le commerce souhaite récupérer le débit de tabac, il doit donc acheter le fonds dans son ensemble (dont la licence IV) et demander de déplacement du local dans son propre magasin.

Un accord entre les parties a été trouvé sur le prix de la cession du fonds au commerce multiservices mais la banque refuse de financer le projet de rachat de la licence IV.

Afin de maintenir ce dernier commerce qui constitue un service essentiel pour les habitants et notamment les personnes âgées, la commune souhaite octroyer une aide au commerce afin qu'il puisse exploiter le débit de tabac et ainsi faire perdurer le commerce alimentaire.

En vertu de l'article L.2251-3 du CGCT relatif aux aides destinées à assurer le maintien de services nécessaires à la population en milieu rural, « lorsque l'initiative privée est défailante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural (...), la commune (...) peut aussi accorder des aides ».

La compétence relative à la création ou au maintien d'un service nécessaire aux besoins de la population mentionnée à l'article L. 2251-3 du CGCT ne fait pas partie du cadre d'intervention des aides économiques relevant de la compétence exclusive régionale.

Mais la commune ne peut pas intervenir au titre de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » pour les actions qui ont été définies d'intérêt communautaire.

Il est donc proposé que la Communauté de communes accorde cette aide d'un montant de 10 000 € à l'EIRL L'Hotellier-Valdis. En contrepartie, la commune propose, dans la mesure où cette aide n'entre pas dans le champ des actions de la politique de commerce de la communauté de communes, de renoncer à la somme équivalente dans son enveloppe de fonds de concours.

Pour répondre à Monsieur FRANCOIS, la Communauté de communes ne peut pas acheter la licence et la remettre à disposition du gestionnaire. Celle-ci est indissociable du débit de tabac qui repose sur un fond de commerce autre que le tabac (presse, jeux, boissons).

La commune ne peut pas l'acquérir car elle ne possède pas la compétence « accompagnement du dernier commerce » détenue par la Communauté de communes.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une aide de 10 000 € à l'EIRL L'Hotellier-Valdis,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Rapport n° 7 : Délégation partielle du droit de préemption urbain sur un secteur d'intervention de la Communauté de communes du PAYS de Saint-Fulgent Les Essarts – Commune de Essarts-en-Bocage

La Communauté de communes a engagé en 2022, une réflexion pour mettre en place une solution d'hébergement pour accueillir les jeunes actifs sur le territoire.

Pour cela et afin d'accompagner cette démarche, elle s'est rapprochée d'Agropolis-Groupe Les Etablères et de Vendée Habitat qui ont déjà déployé plusieurs résidences sur le territoire Vendéen, pour leur confier respectivement l'étude et la formalisation d'un projet social pour mettre en place des solutions d'accueil de jeunes actifs sur le territoire, ainsi que la maîtrise d'ouvrage du projet d'hébergement à destination des jeunes actifs.

A l'issue de l'étude, deux projets ont été identifiés : une résidence sociale à Saint-Fulgent (en face les établissement Maître Coq) et une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) à Essarts en Bocage. Ces deux projets proposeront environ 50 logements.

La commune d'Essarts-en-Bocage a proposé plusieurs sites potentiels susceptibles de pouvoir accueillir le projet de RHVS, mais ne dispose pas à ce jour de la maîtrise foncière.

Afin de faciliter l'intervention de la Communauté de communes dans l'hypothèse où la faisabilité du projet de RHVS s'oriente sur un de ces sites, il convient de retirer en partie le droit de préemption urbain préalablement délégué à la commune d'Essarts-en-Bocage sur les parcelles correspondantes.

Les parcelles concernées sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Section	n°
Essarts-en-Bocage	AC	243
Essarts-en-Bocage	AD	127, 128,305

- 1^{ère} proposition : ancienne gendarmerie (démolitions à prévoir)
- 2^{ème} proposition : derrière le magasin « Petit Moto » avenue des Sables

Madame BARON s'interroge sur le devenir de l'ancien site de la maison de repos Marie-Noëlle qui aurait pu correspondre à ce projet.

Monsieur DALLET répond que ce site appartient à un privé.

Concernant le magasin « Petit Moto », Monsieur ALTARE précise qu'il rejoindrait la zone de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage.

Cette délégation prendra fin dès que le choix définitif du site retenu pour l'implantation du projet de RHVS sera connu.

Il est précisé que pour permettre à la Communauté de communes d'exercer effectivement ce droit de préemption, les déclarations d'intention d'aliéner concernées seront transmises par le service urbanisme de la commune d'Essarts-en-Bocage dans les meilleurs délais afin de permettre leur instruction dans de bonnes conditions.

Vu le code de l'urbanisme et notamment :

- l'article L. 211-1 relatif à l'instauration du droit de préemption urbain,
- l'article L. 211-2 relatif aux compétences intercommunales en matière de droit de préemption urbain,
- l'article L. 213-3 relatif à la délégation du droit de préemption urbain,

Vu la délibération n°320-19 du Conseil communautaire, du 19 décembre 2019, instaurant le droit de préemption urbain et sa délégation aux communes dans les zones U, UI, 1AU, 1AUI et 2AU du PLUiH,

Le site de Saint-Fulgent sera face aux établissement Maître Coq et est prévu pour 50 logements au même titre que le site des Essarts.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De reprendre en partie à la commune d'Essarts-en-Bocage, le droit de préemption urbain sur les parcelles visées dans le tableau ci-dessus, jusqu'au choix définitif du lieu retenu pour l'implantation du projet de RHVS, conformément à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer toute pièce nécessaire à cette mise en œuvre,**

Aménagement

Rapport n° 8 : Avenant n°1 à la convention d'action foncière des Ilots de La Ferrière et de Saint-Martin – Commune de La Merlatière

Une convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement et de densification urbaine a été signée entre l'EPF de Vendée, la Communauté de communes et la commune de la Merlatière le 03 juin 2021.

Le présent avenant n°1 à la convention porte sur les éléments suivants :

- Modification partielle des références cadastrales pour l'Ilot de Saint-Martin : ZC 174 et 177 et non A 174 et 177.
- Modification de la durée de la convention : celle-ci passe de 4 ans à 6 ans.

Considérant la délibération communautaire n°135-21 du 18/05/2021, portant sur l'approbation de la signature d'une convention de maîtrise foncière avec l'EPF sur les Ilots de La Ferrière et de Saint-Martin, sur la commune de La Merlatière.

[Le projet à terme est de créer un lotissement sur cette parcelle.](#)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition d'avenant à la convention établie préalablement entre l'EPF de Vendée, la commune de La Merlatière et la Communauté de communes
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer toute pièce nécessaire à cette mise en œuvre.

Aménagement

Rapport n° 9 : Mise en place d'une convention d'action foncière avec l'EPF de la Vendée – Commune de Chauché

La Communauté de communes est devenue compétente en matière de Plan Local d'urbanisme (PLU) le 19 mai 2015. Conformément aux dispositions de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, elle dispose donc de plein droit de la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain (DPU).

Celle-ci est donc amenée à approuver et signer la convention d'action foncière ci-annexée, en vue du retrait, par la suite, de la délégation d'exercice du droit de préemption urbain à la commune sur les parcelles concernées par la convention, pour la transférer ensuite à l'EPF de la Vendée.

La commune de Chauché a ainsi sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée pour une mission d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain sur le site de l'ancienne activité Soufflet.

Le secteur couvre 4 parcelles, partiellement bâties, pour une surface totale d'environ 5 933 m² dont les références cadastrales sont les suivantes : AB 3, AB 4, AB 5 et AB 6. Les parcelles sont situées en zone U du PLUiH.

La durée de la convention est fixée à 4 ans à compter de sa signature.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention d'action foncière sur le site de l'ancienne activité Soufflet, sur la commune de Chauché, avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer toute pièce nécessaire à cette mise en œuvre,

Rapport n° 10 : Attribution des primes « Mise en conformité assainissement autonome »

Attribution :

Dans sa séance du 06 mars 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur **3 dossiers** pour un montant total de **2 400 €**.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
SPEYBROUCK Jérôme	32, Le Paradis CHAUCHE	Filtre compact	16 391,90 €	800 €
GAUVRIT Damien	44, Le Plessis Duranceau ESSARTS EN BOCAGE	Filtre compact	14 740,00 €	800 €
FABLET Patrice	26, Belon BAZOGES EN PAILLERS	Filtre compact	-	800 €
Total			31 132 €	2 400 €

Sur un budget prévisionnel pour 2025 de 28 000 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 23 200 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Rapport n° 11: Attribution des primes « Travaux d'économie d'énergie »

Attribution :

Dans sa séance du 06 mars 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur **7 dossiers** pour un montant total de **10 000 €** (Niveau 1 : 4 dossiers – Niveau 2 : 3 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
TEXIER Philippe et Luce	8 rue du Clair Matin LA MERLATIERE	Isolation des combles perdus	2 673 €	250 €
DRAPEAU Anthony	13 rue du Vendrenneau SAINT FULGENT	ECS Thermodynamique	3 522 €	250 €
LAMOOCK Julien	1 rue des Coteaux LA RABATELIERE	ITE / Isolation des CP / VMC Double Flux / ECS Thermodynamique	48 221 €	3 000 €
SIONNEAU Jacques et Nadine	10 Le Fief de la Maison Neuve CHAVAGNES EN PAILLERS	PAC Air/Eau	13 756 €	250 €
BIOTTEAU David et Annabelle	7 rue Nationale L'OIE	PAC Air/eau	12 426 €	250 €
GUILLOTEAU Elie	La Balinière LA MERLATIERE	Isolation des murs / Isolation des plafonds / Ouvertures / Isolation des planchers bas / VMC / Pompe à Chaleur / Poêle à Bois	66 967 €	3 000 €
DELHOMMEAU Neddy	14 La Papaudière LES BROUZILS	Ouvertures / Isolation des murs par l'intérieur / Isolation des plafonds / VMC / Poêle à Bois / ECS Thermodynamique	57 739 €	3 000 €
Total			205 304 €	10 000 €

Sur un budget prévisionnel pour 2024 de 122 500 €, le montant disponible après ces dernières attributions est de 97 000 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,
- D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Habitat

Rapport n° 12 : Attribution de primes « Rénovation des façades »

Dans sa séance du 06 mars 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur **6 dossiers** représentant un montant total de **6 400 €**.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
GILBERT Marie-Luce	16 Le Fief de la Maison Neuve CHAVAGNES EN PAILLERS	ITE + Bardage	7 035 €	800 €
GROLEAU Janie et Nadine	12 rue de la Gatine SAINT FULGENT	Peinture	12 392 €	800 €

ROUSSEAU Flavie et GOURBEIX Sébastien	1 rue des Rochettes SAINT FULGENT	ITE + Bardage	42 420 €	800 €
TRICOIRE Hervé	3 rue Jules Verne SAINT FULGENT	Peinture	12 467 €	800 €
RICHARD Marie-Laure et BARON Laurent	12, 12 bis et 14 La Berthelandière CHAUCHE	Enduits	12 718 €	2 400 € (3 logements)
NEVEU Maria	5 La Maison Neuve SAINT FULGENT	Peinture	10 390 €	800 €
		TOTAL	97 424 €	6 400 €

Sur un budget prévisionnel pour 2025 de 64 000 €, le montant disponible après cette dernière attribution est de 44 000 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Environnement

Rapport n° 13 : Attribution primes vélo

Le Conseil communautaire du 19 décembre 2024 a validé la prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion, pour l'année 2025.

Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50€/vélo

Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €

Conditions :

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Allocation d'une enveloppe de 40 000 € par an
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

13 dossiers pour un montant d'aides de 1 050,00 € :

- 8 électriques
- 5 mécaniques

TOTAL SUBVENTION depuis le début = 52 146,93€

Montant restant disponible : 27 853,07€

Dossier	NOM	CP	Commune	Type	Prix	Subvention
2025-537	VALIN Stephanie	85250	Chavagnes en Paillers	Electrique	1 599,99 €	100,00 €
2025-538	MICHENAUD Maryse	85140	Essarts en Bocage	Electrique	1 299,00 €	100,00 €
2025-539	BOSSARD Cédric	85140	Chauché	Mécanique	1 079,00 €	50,00 €
2025-540	MORTIER Mickael	85250	Chavagnes en Paillers	Mécanique	1 100,00 €	50,00 €
2025-541	SEGURET Samuel	85140	Essarts en Bocage	Electrique	680,00 €	100,00 €
2025-542	BOLTEAU Gwénaél	85140	Chauché	Mécanique	900,00 €	50,00 €
2025-543	GROLLEAU Christelle	85260	La Copechagnière	Electrique	1 199,99 €	100,00 €
2025-544	FRANCOIS Rémi	85260	La Copechagnière	Electrique	1 300,00 €	100,00 €
2025-545	NICOU Danielle	85140	Essarts en Bocage	Electrique	1 299,99 €	100,00 €
2025-546	YOU Serge	85250	Chavagnes en Paillers	Mécanique	3 599,00 €	50,00 €
2025-547	MORINEAU Axel	85250	St André Goule d'Oie	Mécanique	799,99 €	50,00 €
2025-548	BACHELIER Gilles	85250	Chavagnes en Paillers	Electrique	1 499,99 €	100,00 €
2025-549	JAUNET Jean Paul	85260	Les Brouzils	Electrique	1 699,99 €	100,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider l'attribution des primes d'aide à l'acquisition d'un vélo mécanique ou électrique,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.

Culture

Rapport n° 14 : Informatisation de la nouvelle médiathèque des Brouzils

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 a délibéré afin de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée pour l'équipement informatique de la future médiathèque des Brouzils.

Des modifications informatiques doivent être intégrées à savoir l'ajout d'une licence anti-virus.

Par ailleurs, à la demande des services du Département, il convient de mettre à jour le plan de financement à savoir :

- Suppression des dépenses relatives à la téléphonie,
- Ajout d'une licence anti-virus soit 5 au total,
- Ajout de la colonne recette.

Dépenses					Recettes	
		Prix unitaire HT	Qté	Prix total HT	Aide financière	Montant
Fibre	Fibre - frais de raccordement	200,00 €	1	200,00 €	30 % subvention dép. Vendée	2 093,40 €
Réseau	Onduleur	979,00 €	1	979,00 €		
	Switch	520,00 €	1	520,00 €		
	Boîtier Red	475,00 €	1	475,00 €		
Ordinateurs	PC fixes professionnels	525,00 €	3	1 575,00 €		
	Ecrans	135,00 €	3	405,00 €		
	Pack Microsft Office	179,00 €	3	537,00 €		
	Antivirus	50,00 €	5	250,00 €		
	PC All in One Grand public	859,00 €	2	1 718,00 €		
Imprimante	3 en 1	369,00 €	1	369,00 €		
TOTAL				6 978,00 €		2 093,40 €

Calendrier :

- Mars 2025 : commande du matériel informatique
- Avril 2025 : réception du matériel informatique
- Fin novembre 2025 : livraison du bâtiment
- Décembre 2025 : livraison et installation du mobilier
 - Janvier 2026 : déménagement des collections, installation des nouveaux services et du matériel informatique, ouverture au public

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'annuler la délibération n° 342-24,
- D'approuver le projet et le nouveau plan de financement,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée.

Culture - Médiathèques

Rapport n° 15 : Contrat avec les productions Hirsutes pour un spectacle dans le réseau des médiathèques

Impulsée par le ministère de la Culture, « Partir en livre » est une manifestation estivale de grande ampleur qui promeut la lecture auprès des enfants et des adolescents dans toute la France. L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes publics en proposant des événements gratuits. Cette année, l'événement a lieu du 18 juin au 20 juillet sur le thème « les animaux et nous ».

Le réseau des médiathèques du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts participe à cette manifestation depuis 2021. En plus des animations variées préparées par les bénévoles et les professionnels du réseau, les bibliothécaires intercommunales accueilleront une lecture musicale pour enfants des Poux Symphoniques (compagnie de Loire Atlantique).

Les représentations auront lieu le 16 juillet dans les médiathèques des Essarts et de Saint-André-Goule-d'Oie, en lien avec les équipes de professionnels et bénévoles. Ces représentations seront ouvertes à l'ensemble des familles du territoire.

Le réseau des médiathèques prendra en charge l'organisation et le coût total (878€).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver ce projet culturel de dimension intercommunale,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles.

Sport

Rapport n° 16 : Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de communes, à destination des collèges

La Communauté de communes ayant bénéficié d'une subvention d'investissement du Département de la Vendée lors de la construction du centre aquatique AQUA°BULLES, il était convenu, par une convention signée en 2016 par la Communauté de communes et le Département, d'une mise à disposition de tous les équipements sportifs intercommunaux à titre gracieux aux collèges du privé et du public du territoire, pendant 10 ans.

Au 1^{er} janvier 2025, cette convention devient caduque. Le Département propose désormais de conventionner, à titre gracieux ou onéreux, de manière tripartite :

- Le Département
- La Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts
- Chaque collège du territoire (soit 4 établissements).

Cette convention aborde différents points concernant les règles de fonctionnement, tels que :

- Les équipement et installations mis à disposition
- Les états des lieux
- La durée
- L'utilisation des équipements
- Les dispositions financières :

« Les communes ou Communautés de communes ayant bénéficié d'une subvention d'investissement départementale pour les équipements utilisés mettent à disposition à titre gracieux pendant 10 ans, les équipements concernés aux collégiens ».

Aussi, la Communauté de communes ayant bénéficié de subventions du Département de la Vendée pour la réalisation de la salle HIS&o à Chavagnes-en-Paillers, celle-ci est tenue, de nouveau, de mettre à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs à titre gracieux, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 (année de mise en service d'HIS&o).

Au bout des 10ans les élus seront appelés à se prononcer sur la mise en œuvre d'un loyer.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention, à titre gracieux, de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes, à destination des collèges
- D'autoriser M. le Président, ou en cas d'empêchement M. le 1^{er} Vice-président, à signer les conventions avec les associations concernées.

Finances

Rapport n° 17 : Approbation des comptes de gestion 2024

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au Compte Administratif du Budget Général et des budgets annexes de la Communauté de communes.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du Budget Général et les Budgets annexes de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

À la clôture de l'exercice 2024, les comptes administratifs font apparaître un résultat global excédentaire de 8 630 383,30 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 7 138 487,33 € et pour la section d'investissement par un excédent de 1 491 895,97 €.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déclarer que les Comptes de Gestion du Budget Général et des budgets annexes de la Communauté de communes dressés pour l'exercice 2024 par le comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'ensemble des comptes de gestion.

Rapport n° 18 : Approbation des comptes administratifs 2024

Monsieur Dallet, Président, quitte la séance.

Les Comptes Administratifs soumis au Conseil communautaire résument les opérations comptables émises par le Président de la Communautés de communes en tant qu'ordonnateur.

À la clôture de l'exercice 2024, les comptes administratifs font apparaître un résultat global excédentaire de 8 630 383,30 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 7 138 487,33 € et pour la section d'investissement par un excédent de 1 491 895,97 €.

43500 BUDGET GÉNÉRAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	16 481 036,32 €	18 546 981,75 €	4 861 418,39 €	5 648 925,32 €
Résultats de l'exercice		2 065 945,43 €		787 506,93 €
Résultats reportés		3 778 110,90 €		3 527 381,73 €
TOTAUX CUMULES	16 481 036,32 €	20 046 981,75 €	4 861 418,39 €	9 176 307,05 €
Résultat de clôture	0,00 €	3 565 945,43 €	0,00 €	4 314 888,66 €

43530 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 806 043,45 €	2 575 376,84 €	2 464 124,38 €	1 427 139,54 €
Résultats de l'exercice		769 333,39 €	1 036 984,84 €	
Résultats reportés		2 555 854,10 €		1 107 011,12 €
TOTAUX CUMULES	1 806 043,45 €	5 131 230,94 €	2 464 124,38 €	2 534 150,66 €
Résultat de clôture	0,00 €	3 325 187,49 €	0,00 €	70 026,28 €

43502 BUDGET DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 801 312,14 €	1 655 752,33 €	113 165,90 €	99 512,09 €
Résultats de l'exercice	145 559,81 €		13 653,81 €	
Résultats reportés		374 250,71 €		447 457,09 €
TOTAUX CUMULES	1 801 312,14 €	2 030 003,04 €	113 165,90 €	546 969,18 €
Résultat de clôture	0,00 €	228 690,90 €	0,00 €	433 803,28 €

43504 BUDGET ATELIERS-RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	219 850,32 €	219 794,43 €	146 461,53 €	157 356,66 €
Résultats de l'exercice	55,89 €			10 895,13 €
Résultats reportés				857 236,86 €
TOTAUX CUMULES	219 850,32 €	219 794,43 €	146 461,53 €	1 014 593,52 €
Résultat de clôture	55,89 €	0,00 €	0,00 €	868 131,99 €

43505 BUDGET CAMPING

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	5 588,03 €	24 344,00 €	0,00 €	19 359,85 €
Résultats de l'exercice		18 755,97 €		19 359,85 €
Résultats reportés		19 081,85 €	250 767,26 €	
TOTAUX CUMULES	5 588,03 €	24 344,00 €	250 767,26 €	19 359,85 €
Résultat de clôture	0,00 €	18 755,97 €	231 407,41 €	0,00 €

43506 BUDGET ZAE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	4 643 127,62 €	4 643 127,72 €	4 582 275,72 €	4 562 903,67 €
Résultats de l'exercice		0,10 €	19 372,05 €	
Résultats reportés			4 126 700,40 €	
TOTAUX CUMULES	4 643 127,62 €	4 643 127,72 €	8 708 976,12 €	4 562 903,67 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,10 €	4 146 072,45 €	0,00 €

43507 BUDGET COMMERCE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	112 657,99 €	112 657,99 €	76 390,83 €	99 499,12 €
Résultats de l'exercice		0,00 €		23 108,29 €
Résultats reportés				159 417,33 €
TOTAUX CUMULES	112 657,99 €	112 657,99 €	76 390,83 €	258 916,45 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182 525,62 €

43540 BUDGET CENTRE AQUATIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	1 279 457,32 €	1 279 419,40 €		
Résultats de l'exercice	37,92 €			
Résultats reportés		1,25 €		
TOTAUX CUMULES	1 279 457,32 €	1 279 420,65 €		
Résultat de clôture	36,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2024 de la Communauté de communes.

Rapport n° 19 : Affectation des résultats sur l'exercice 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Résultat de fonctionnement 2024	2 065 945,43 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 500 000,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024	3 565 945,43 €

Résultat d'investissement 2024	787 506,93 €
Résultat d'investissement reporté	3 527 381,73 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2024	4 314 888,66 €

Affectation des résultats 2024 sur 2025	3 565 945,43 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2024 à la section d'investissement 2025 (Article 1068 en investissement)	53 984,27 €
Report de fonctionnement 2024 sur budget de fonctionnement 2025	3 511 961,16 €

BUDGET CAMPING :

Résultat global de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement 2024	18 755,97 €
Résultat de fonctionnement reporté	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024	18 755,97 €

Résultat global d'investissement	
Résultat d'investissement 2024	19 359,85 €
Résultat d'investissement reporté	-250 767,26 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2024	-231 407,41 €

Affectation des résultats 2024 sur 2025	18 755,97 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2024 à la section d'investissement 2025 (Article 1068 en investissement)	18 755,97 €
Report de fonctionnement 2024 sur budget de fonctionnement 2025	0,00 €

Rapport n° 20 : Approbation du budget supplémentaire 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 885 730,00 €	0,00 €	1 885 730,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 283 100,00 €	0,00 €	4 283 100,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUIT	5 150 000,00 €	0,00 €	5 150 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 765 870,00 €	0,00 €	2 765 870,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	550 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	14 669 700,00 €	0,00 €	14 669 700,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 600 000,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €
Sous-Total	17 269 700,00 €	0,00 €	17 269 700,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 243 640,00 €	3 511 861,16 €	4 755 501,16 €
TOTAL	18 513 340,00 €	3 511 861,16 €	22 025 201,16 €
RECETTES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
013 ATTENUATION DE CHARGES	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	1 710 500,00 €	0,00 €	1 710 500,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	6 054 600,00 €	0,00 €	6 054 600,00 €
731 FISCALITE LOCALE	4 926 000,00 €	0,00 €	4 926 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	4 772 000,00 €	0,00 €	4 772 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	770 240,00 €	0,00 €	770 240,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total opérations réelles	18 393 340,00 €	0,00 €	18 393 340,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
RESULTAT REPORTE		3 511 861,16 €	3 511 861,16 €
TOTAL	18 513 340,00 €	3 511 861,16 €	22 025 201,16 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	TOTAL BP 2025	BS 2025	TOTAL BS + BP 2025
Opérations non affectées	5 633 781,32 €		5 633 781,32 €
Chapitre 10 - Reprise sur excédent capitalisé	0,00 €		
Chapitre 16 - Remboursement du capital	3 100 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €
Chapitre 204 (2041412) - Sub. d'équipements versées aux communes	2 065 144,41 €	0,00 €	2 065 144,41 €
Chapitre 204 - Fonds de concours exceptionnel - SO La Copechagnière	160 817,79 €	0,00 €	160 817,79 €
Chapitre 204 - Sub. d'équipements versées aux pers privées	54 431,12 €	0,00 €	54 431,12 €
Chapitre 204 - Fonds de relance (partenariat avec Dpt)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 204 - Subv° d'eqts versées aux pers. de droit privé			
Chapitre 21 - Acquisitions foncières	253 388,00 €	0,00 €	253 388,00 €
Chapitre 26 - Participations (Vendée énergie)			
Chapitre 27 - Immobilisations financières	- €	- €	- €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
Programmes d'équipements	10 143 059,13 €	660 136,40 €	10 803 195,53 €
1100 - Siège social	1 986 443,91 €	0,00 €	1 986 443,91 €
1200 - Informatique	289 454,38 €	0,00 €	289 454,38 €
2200 - Voirie ZA	2 957 755,15 €	703 136,40 €	3 660 891,55 €
2400 - ZA La Mongie	222 987,22 €	0,00 €	222 987,22 €
2300 - L'outil en main	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3100 - Equipements sportifs	1 543 774,36 €	17 000,00 €	1 560 774,36 €
3200 - Piscine Oasis	25 567,35 €	0,00 €	25 567,35 €
3500 - Terrain de football synthétique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3600 - Salle de sport de Chavagnes	7 715,75 €	0,00 €	7 715,75 €
4100 - Maisons de santé	971 335,76 €	0,00 €	971 335,76 €
5100 - Bibliothèques - mise en réseau	16 350,00 €	0,00 €	16 350,00 €
6100 - Logements sociaux	112 124,09 €	10 000,00 €	122 124,09 €
6200 - Personnes âgées	190 800,00 €	0,00 €	190 800,00 €
7100 - Très Haut Débit (THD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7200 - Primes à l'habitat	469 192,00 €	0,00 €	469 192,00 €
7300 - PLUIH	93 171,20 €	0,00 €	93 171,20 €
7400 - PCAET	689 819,58 €	-70 000,00 €	619 819,58 €
8000 - Communication	379 466,08 €	0,00 €	379 466,08 €
9000 - Enfance - Jeunesse	187 102,30 €	0,00 €	187 102,30 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	15 776 840,45 €	660 136,40 €	16 436 976,85 €
040 Travaux en régie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	250 000,00 €	85 000,00 €	335 000,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €		
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	370 000,00 €	85 000,00 €	455 000,00 €
TOTAL	16 146 840,45 €	745 136,40 €	16 891 976,85 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	TOTAL BP 2025	BS 2025	TOTAL BS + BP 2025
10 - Reprise sur apports et dotations	400 000,00 €	53 984,27 €	453 984,27 €
Remboursement TVA exercice N-1	300 000,00 €		300 000,00 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €		100 000,00 €
Affectation du résultat	0,00 €	53 984,27 €	53 984,27 €
13 - Subventions d'investissements	1 130 827,52 €		1 130 827,52 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 522 372,93 €	-7 220 697,69 €	3 401 675,24 €
204 - Subventions d'équipements			0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
23 - Immobilisation en cours	0,00 €		0,00 €
27 - Autres immobilisations financières			0,00 €
024 - Produits de cession	0,00 €		0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES	12 053 200,45 €	-7 166 713,42 €	4 986 487,03 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre section	2 600 000,00 €		2 600 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	250 000,00 €	85 000,00 €	335 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 243 640,00 €	3 511 961,16 €	4 755 601,16 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	4 314 888,66 €	4 314 888,66 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 093 640,00 €	7 911 849,82 €	12 005 489,82 €
TOTAL	16 146 840,45 €	745 136,40 €	16 891 976,85 €

Madame DRAPEAU demande la correspondance de la ligne des 85 000 € en opération patrimoniale.

Monsieur GAUTRON répond qu'il s'agit d'une opération d'ordre sans incidence sur le budget puisqu'on la retrouve en dépenses en section d'investissement.

Finances

Rapport n° 21 : Approbation du budget Assainissement supplémentaire 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 Assainissement (Régie et DSP) comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BP + BS 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 384 500,00 €	0,00 €	1 384 500,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	177 500,00 €	0,00 €	177 500,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	1 703 000,00 €	- €	1 703 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
Sous-Total	2 503 000,00 €	- €	2 503 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	3 325 187,49 €	3 325 187,49 €
TOTAL	2 503 000,00 €	3 325 187,49 €	5 828 187,49 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BP + BS 2025
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	2 187 000,00 €	0,00 €	2 187 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 AUTRES PRODUITS D EGESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	111 000,00 €	0,00 €	111 000,00 €
Total opérations réelles	2 298 000,00 €	- €	2 298 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	205 000,00 €	0,00 €	205 000,00 €
002 RESULTAT REPORTE	0,00 €	3 325 187,49 €	3 325 187,49 €
TOTAL	2 503 000,00 €	3 325 187,49 €	5 828 187,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BP + BS 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	425 000,00 €	0,00 €	425 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 480,00 €	0,00 €	3 480,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	223 708,60 €	0,00 €	223 708,60 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 387 869,74 €	0,00 €	4 387 869,74 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	5 040 058,34 €	- €	5 040 058,34 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	205 000,00 €	- €	205 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	300 000,00 €	108 000,00 €	408 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL	5 545 058,34 €	108 000,00 €	5 653 058,34 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BP + BS 2025
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	604 366,15 €	0,00 €	604 366,15 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	3 840 692,19 €	-3 395 213,77 €	445 478,42 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	4 445 058,34 €	- 3 395 213,77 €	1 049 844,57 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	300 000,00 €	108 000,00 €	408 000,00 €
Sous-Total	5 545 058,34 €	- 3 287 213,77 €	2 257 844,57 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	70 026,28 €	70 026,28 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	3 325 187,49 €	3 325 187,49 €
TOTAL	5 545 058,34 €	108 000,00 €	5 653 058,34 €

Rapport n° 22 : Approbation du budget Atelier Relais supplémentaire 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 Atelier Relais comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 300,00 €	-55,89 €	69 244,11 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Total opérations réelles	92 300,00 €	- 55,89 €	92 244,11 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	160 000,00 €	- €	160 000,00 €
002 RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE		55,89 €	55,89 €
TOTAL	252 300,00 €	- €	252 300,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	148 000,00 €	0,00 €	148 000,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	69 300,00 €	0,00 €	69 300,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	222 300,00 €	- €	222 300,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	252 300,00 €	- €	252 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
OPERATION N°23 - ATELIERS RELAIS	86 232,00 €	868 131,99 €	954 363,99 €
Total opérations réelles	211 232,00 €	868 131,99 €	1 079 363,99 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
TOTAL	241 232,00 €	868 131,99 €	1 109 363,99 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	81 232,00 €	0,00 €	81 232,00 €
024 PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	81 232,00 €	- €	81 232,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	160 000,00 €	- €	160 000,00 €
Sous-Total	160 000,00 €	- €	160 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	868 131,99 €	868 131,99 €
TOTAL	241 232,00 €	868 131,99 €	1 109 363,99 €

Décision du conseil

Rapport n° 23 : Approbation du budget supplémentaire Camping 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 camping comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 200,00 €	0,00 €	19 200,00 €
Total opérations réelles	19 200,00 €	- €	19 200,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	300,00 €	- €	300,00 €
TOTAL	19 500,00 €	- €	19 500,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	19 500,00 €	- €	19 500,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	19 500,00 €	- €	19 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
OPERATION N°31 - L'OISELIERE	300,00 €	0,00 €	300,00 €
OPERATION N°32 - LE PATIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	300,00 €	- €	300,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	- €	- €	- €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	231 407,41 €	231 407,41 €
TOTAL	300,00 €	231 407,41 €	231 707,41 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	18 755,97 €	18 755,97 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	0,00 €	212 651,44 €	212 651,44 €
Total opérations réelles	- €	231 407,41 €	231 407,41 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	300,00 €	- €	300,00 €
Sous-Total	300,00 €	231 407,41 €	231 707,41 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €		
TOTAL	300,00 €	231 407,41 €	231 707,41 €

Madame CHARDONNEAU fait remarquer que la subvention n'a pas lieu d'être en investissement. Normalement une subvention d'équilibre doit apparaître en fonctionnement.

Monsieur GAUTRON répond que ce budget devrait intégrer le budget général en 2026.

Rapport n° 24 : Approbation du budget supplémentaire Centres Aquatiques 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 centres aquatiques comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 400,00 €		608 400,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	750 000,00 €		750 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €		1 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €		3 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €		2 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		36,67 €	36,67 €
TOTAL	1 364 400,00 €	36,67 €	1 364 436,67 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €		0,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	629 000,00 €	36,67 €	629 036,67 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	735 400,00 €		735 400,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €		0,00 €
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00 €		0,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €		0,00 €
TOTAL	1 364 400,00 €	36,67 €	1 364 436,67 €

La subvention d'équilibre est de 735 400 €, quasiment à l'identique de l'année passée.

Monsieur Dallet explique que la piscine paie encore les effets du COVID notamment en termes de fréquentation, la hausse des énergies et consommables ainsi que les difficultés de recrutement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Malgré la mise en œuvre de moyens en matière de réduction d'énergie comme le chauffage au bois, les ombrières et les récupérateurs de calories sur les eaux usées, les dépenses en énergie restent malgré tout conséquentes.

Madame CHARDONNEAU demande la part du déficit pour chaque équipement.

Monsieur DALLET prend note et répond que les données lui seront transmises.

Madame DRAPEAU informe qu'il y a beaucoup d'heures de cours à destination des scolaires et malheureusement très peu de créneaux « payants » sont disponibles en semaine pour les usagers.

Rapport n° 25 : Approbation du budget supplémentaire Commerces 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 commerces comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 500,00 €	0,00 €	20 500,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total opérations réelles	30 500,00 €	- €	30 500,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	105 000,00 €	- €	105 000,00 €
TOTAL	135 500,00 €	- €	135 500,00 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	62 300,00 €	0,00 €	62 300,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 200,00 €	0,00 €	43 200,00 €
Total opérations réelles	105 500,00 €	- €	105 500,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL	135 500,00 €	- €	135 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
23 OPERATION N°25 - COMMERCES	237 525,62 €	182 525,62 €	420 051,24 €
Total opérations réelles	262 525,62 €	182 525,62 €	445 051,24 €
041 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	- €
TOTAL	292 525,62 €	182 525,62 €	475 051,24 €

RECETTES

Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	187 525,62 €	0,00 €	187 525,62 €
Total opérations réelles	187 525,62 €	- €	187 525,62 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	105 000,00 €	- €	105 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	182 525,62 €	182 525,62 €
TOTAL	292 525,62 €	182 525,62 €	475 051,24 €

Rapport n° 26 : Approbation du budget supplémentaire Déchet 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 déchets comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BS + BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	703 500,00 €	0,00 €	703 500,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	225 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	595 000,00 €	0,00 €	595 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total opérations réelles	1 529 000,00 €	- €	1 529 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	87 000,00 €	- €	87 000,00 €
023 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	228 690,90 €	263 690,90 €
TOTAL	1 651 000,00 €	228 690,90 €	1 879 690,90 €

RECETTES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BS + BP 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	1 630 000,00 €	0,00 €	1 630 000,00 €
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	1 637 000,00 €	- €	1 637 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	228 690,90 €	228 690,90 €
TOTAL	1 651 000,00 €	228 690,90 €	1 879 690,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BS + BP 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPERATION N°41 - DECHETS	2 563 605,64 €	0,00 €	2 563 605,64 €
Total opérations réelles	2 583 605,64 €	- €	2 583 605,64 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	14 000,00 €	- €	14 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	- €	- €	- €
TOTAL	2 597 605,64 €	- €	2 597 605,64 €

RECETTES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	Total BS + BP 2025
10 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
16 EMPRUNTS EN EUROS	2 175 605,64 €	-662 494,18 €	1 513 111,46 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total opérations réelles	2 475 605,64 €	- 662 494,18 €	1 813 111,46 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	87 000,00 €	- €	87 000,00 €
041 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	- €	- €	- €
Sous-Total	2 562 605,64 €	- 662 494,18 €	1 900 111,46 €
021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 000,00 €	228 690,90 €	263 690,90 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	433 803,28 €	433 803,28 €
TOTAL	2 597 605,64 €	- €	2 597 605,64 €

Madame DRAPEAU demande la date prévisionnelle d'ouverture de la déchèterie.

Monsieur DALLEY informe qu'étant donné la surface au sol du projet, celui-ci est désormais soumis à étude loi sur l'eau. Par ailleurs, ce même projet ne peut plus être subventionné à

hauteur de 300 000 € au titre de la DETR. Un nouveau rendez-vous est pris avec le Préfet pour défendre le projet qui pourra peut-être voir le jour en 2027.

Finances

Rapport n° 27 : Approbation du budget supplémentaire ZAE 2025

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le budget supplémentaire 2025 ZAE comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 033 300,00 €	0,00 €	1 033 300,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total opérations réelles	1 033 300,00 €	100 000,00 €	1 133 300,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 600 000,00 €	0,00 €	4 600 000,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	5 633 300,00 €	100 000,00 €	5 733 300,00 €
RECETTES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	262 530,00 €	0,00 €	262 530,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total opérations réelles	262 530,00 €	100 000,00 €	362 530,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	5 370 770,00 €	0,00 €	5 370 770,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	5 633 300,00 €	100 000,00 €	5 733 300,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	5 370 770,00 €	0,00 €	5 370 770,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00 €	4 146 072,45 €	4 146 072,45 €
TOTAL	5 370 770,00 €	4 146 072,45 €	9 516 842,45 €
RECETTES			
Chapitre comptable	BP 2025	BS 2025	BS + BP 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES	770 770,00 €	4 146 072,35 €	4 916 842,35 €
Total opérations réelles	770 770,00 €	4 146 072,35 €	4 916 842,35 €
10 - Dotations et participations	- €	0,10 €	0,10 €
1068 - Affectation du résultat	0,00 €	0,10 €	0,10 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	4 600 000,00 €	- €	4 600 000,00 €
TOTAL	5 370 770,00 €	4 146 072,45 €	9 516 842,45 €

Finances

Rapport n° 28 : Groupement de commande fourniture de papiers

Pour rappel, un groupement de commande a été constitué entre la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et certaines collectivités du territoire pour la fourniture de papiers.

La convention constitutive du groupement actuelle prend fin au 31 décembre 2025, il convient de la renouveler en permettant d'intégrer de nouveaux membres intéressés.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe) doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L.2113-6 aux L.2113-8 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1414-3 du CGCT.

Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes en tant que coordonnateur et sera transmis pour information aux membres du groupement.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et les collectivités intéressées (chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée),
- De désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- De conclure une convention avec les collectivités intéressées,
- De lancer les procédures de consultation,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute décision et à signer tous les documents liés à cette procédure.

Rapport n° 29 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés impasse Monseigneur Martin et rue du Bois Foucaud à Chavagnes-en-Paillers

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune de Chavagnes-en-Paillers en matière d'eau pluviale.

Le réseau d'assainissement impasse Monseigneur Martin et rue du Bois Foucaud à Chavagnes-en-Paillers doit être réhabilité dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Aussi, il a été proposé de reprendre l'ensemble des réseaux conjointement avec la commune.

D'un point de vue administratif, une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

En parallèle, une subvention pourra être sollicitée auprès de l'ensemble des financeurs.

[Les eaux pluviales ne sont pas éligibles à des subventions.](#)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés impasse Monseigneur Martin et rue du Bois Foucaud à Chavagnes-en-Paillers ;
- D'approuver le lancement de la consultation ;
- De désigner la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser, Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.

Finances

Rapport n° 30 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés rue de la Ferrière à la Merlatière

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune de la Merlatière en matière d'eau pluviale.

Le réseau d'assainissement rue de la Ferrière à la Merlatière, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, doit être réhabilité. Aussi, il a été proposé de reprendre l'ensemble des réseaux conjointement avec la commune.

Pour cette opération, le maître d'œuvre retenu a estimé le montant des travaux à 175 848.90 euros HT pour la partie assainissement eaux usées. En parallèle, une subvention pourra être sollicitée auprès de l'ensemble des financeurs.

D'un point de vue administratif, une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés rue de la Ferrière à la Merlatière ;
- D'approuver le lancement de la consultation ;
- De désigner la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser, Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.

Finances

Rapport n° 31 : Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées au lieu-dit la Boutinière sur la commune de Saint-André-Goule-d'Oie et rue et impasse du Grand Moulin sur la commune de Saint-Fulgent

Le marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées au lieu-dit la Boutinière sur la commune de Saint-André-Goule-d'Oie et rue et impasse du Grand Moulin sur la commune de Saint-Fulgent a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 20 février 2025 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 21 février 2025.

La remise des offres a été fixée au 21 mars 2025 à 12h00.

La consultation n'est pas allotie.

Le montant estimatif du marché est de 315 730.70 € HT.

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre CEMEAU. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

7 offres sont parvenues dans le délai imparti :

- VEOLIA
- SCAM TP
- LVI/ORA
- SOFULTRAP/ATLANTIQUE REHABILITATION
- EIFFAGE MIGNE TP
- BAUDRY TP
- CHARPENTIER TP

Au vu du classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, Enseigne MIGNE TP de la Boissière de Montaigu (85) pour un montant estimatif de 195 501.00 € HT.

Compte-tenu des montants bien en-deçà de l'estimation, Monsieur MERLET informe que la société a été recontactée afin de vérifier chaque montant du bordereau des prix unitaires.

Monsieur DALLET rajoute que toutes les offres étaient moins élevées que l'estimation.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, Enseigne MIGNE TP de la Boissière de Montaigu (85) pour un montant estimatif de 195 501.00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.

Finances

Rapport n° 32 : Attribution du marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sur la commune de Sainte-Florence

Le marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sur la commune de Sainte-Florence a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 31 janvier 2025 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 1^{er} février 2025.

La Communauté de communes et la commune de Sainte Florence ont constitué un groupement de commande pour la passation du marché de travaux. Le coordonnateur du groupement (la Communauté de communes) est chargé d'attribuer le marché et chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

La remise des offres a été fixée au 21 mars 2025 à 12h00.

La consultation n'est pas allotie.

Le montant estimatif du marché est de 1 941 466.90 € HT :

- Part EU (CCPSFE) – 733 082.50 € HT
- Part EP (commune) – 1 208 384.40 € HT

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre VERDI. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

4 offres sont parvenues dans le délai imparti :

- CHARPENTIER TP
- SCAM TP
- DLE OUEST
- SOGEA OUEST TP

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CHARPENTIER TP de l'Oie (85) pour un montant estimatif de 2 121 476.50 € HT dont 796 966.00 € HT pour le réseau EU et 1 324 510.50 € HT pour le réseau EP.

Monsieur DALLET précise qu'aucune offre n'était inférieure à l'estimation. Un surcoût a été constaté pour de la présence d'amiante et du stockage en sous-sol des eaux.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise CHARPENTIER TP de l'Oie pour un montant estimatif de 2 121 476.50 € HT dont 796 966.00 € HT pour le réseau EU et 1 324 510.50 € HT pour le réseau EP.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché

Rapport n° 33 : Attribution du marché de travaux de fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable sur le territoire de la Communauté de communes

L'accord-cadre de travaux relatif à la fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable sur le territoire de la Communauté de communes a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 17 mars 2025 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 18 mars 2025.

Un groupement de commandes a été constitué avec toutes les communes du territoire. Le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes. Celui-ci attribue, signe et notifie le marché concerné. Chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne. La remise des offres a été fixée au 7 avril 2025 à 12h00.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification. Le montant maximum des prestations est fixé à 450 000.00 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

2 entreprises ont déposé une offre :

- AER
- SVEM

Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

L'analyse des offres a été présentée à l'ensemble des membres du groupement le 24 avril dernier.

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SVEM de Venansault (85) pour un montant estimatif de 405 490.25 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise SVEM de Venansault pour un montant estimatif de 405 490.25 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces de l'accord-cadre.

Rapport n° 34 : Attribution du marché de travaux relatif à la rénovation du terrain synthétique des Essarts

Le marché de travaux relatif à la rénovation du terrain synthétique des Essarts a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 7 mars 2025 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 8 mars 2025.

La remise des offres a été fixée au 28 mars 2025 à 12h00.

La consultation n'est pas allotie.

Le montant estimatif du marché est de 482 700.00 € HT pour l'offre de base.

Deux prestations supplémentaires éventuelles sont demandées :

- Réalisation glacis béton – Montant estimatif de 8 000.00 € HT
- Reprise clôture pare ballon - Montant estimatif de 6 000.00 € HT

L'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre OSMOSE. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 40 %
- Délai d'exécution : 10 %

2 offres sont parvenues dans le délai imparti :

- SPORTINGSOLS
- ART DAN

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SPORTINGSOLS de Saint-Fulgent (85) pour un montant de 488 798.00 € HT. Il vous est proposé de retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle relatif à la reprise de la clôture pare ballon pour un montant de 1 100.00 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché à l'entreprise SPORTINGSOLS de Saint-Fulgent (85) pour un montant de 488 798.00 € HT et de retenir la prestation supplémentaire éventuelle relatif à la reprise de la clôture pare ballon pour un montant de 1 100.00 € HT, soit un montant total de 489 898.00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.

Rapport n° 35 : Finances – Attribution de subventions

Monsieur GAUTRON présente deux demandes de subvention exceptionnelle.

Une demande concerne l'Eveil Sportif Florentin Volley Ball, et a pour but de financer un déplacement de l'équipe féminine de M18 pour le 7^e tour du Challenge de France.

La seconde a été présentée par le Basket Club Essarts Boulogne Merlatière (BCEBM) pour l'organisation d'un évènement exceptionnel de 3x3 : une semaine de tournois du 5 au 9 mai 2025, dont une journée de compétition le jeudi 8 mai.

Au regard des éléments transmis, il est proposé d'attribuer les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

43500 - BUDGET GENERAL	Montant sollicité 2025	Proposition
Eveil Sportif Florentin Volley Ball	3 000,00 €	1 000,00 €
Basket Club Essarts Boulogne Merlatière	5 000,00 €	1 000,00 €

Monsieur BÉLY précise que ces deux demandes exceptionnelles d'associations ne répondent pas aux critères d'octroi.

Il ajoute que ces deux demandes ont été présentées en commission sport. Un représentant de la commune de Sainte-Florence a mis en avant le travail des joueurs et la représentativité du territoire au niveau national. La location des mini-bus coûte le plus cher. Toutefois un minibus suffit à transporter l'équipe. La Communauté de communes n'a pas vocation à subventionner le transport de personnes autres que les joueurs et les entraîneurs.

S'agissant du club de basket des Essarts, sur proposition de la fédération de basket, celui-ci a accepté d'accueillir un tournoi 3x3 avec des finales régionales. Cette discipline est en vogue depuis les jeux olympiques. L'installation, le retour et le gardiennage des terrains coûtent cher au club. Néanmoins, à la lecture du budget prévisionnel de la manifestation, les recettes bar ont été sous-estimées et la fédération n'apporte aucun soutien.

Monsieur YOU souhaite s'exprimer sur le sujet et votera contre. Les demandes présentées ne respectent pas les critères et les communes versent déjà des subventions de fonctionnement. Par ailleurs, les relevés de comptes des deux associations ne sont à ce jour pas transmis.

Monsieur DALLEY indique que les subventions seront versées dès la transmission des relevés de compte.

Madame DRAPEAU craint que ces deux cas de figure créent des précédents.

Monsieur BÉLY pense que la commission sport devra se pencher dans les prochains mois sur ce type d'attribution qui ne rentre pas dans l'activité normale annuelle d'une association sportive. Pour certains élus il s'agit de soutenir les bons résultats sportifs.

Madame LUCAS demande le montant sollicité pour la route vendéenne.

Monsieur DALLET répond que le montant accordé était de 9 000 €. Il s'agissait d'un événement de promotion sur le territoire.

Après délibération, le Conseil communautaire, décide :

- D'attribuer (17 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions) une subvention de 1 000 € à l'association l'Eveil Sportif Florentin Volley Ball,
- D'attribuer (17 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions) une subvention de 1 000 € à l'association Basket Club Essarts Boulogne Merlatière (BCEBM),
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er vice-président, à signer tout document relatif à ces subventions.

20h28 : départ d'Eric SALAÛN

Finances

Rapport n° 36 : Garantie d'un prêt contracté par l'association du refuge de Grasla

L'association du refuge de Grasla a présenté à la Communauté de communes ses comptes 2024, à l'occasion de sa demande de subvention.

Ces comptes font apparaître un déficit annuel 2024 de 37 267,52 € et un report de résultat de - 55 022,26 €. Afin de redresser sa situation financière, l'association a besoin de contracter un prêt.

Ce prêt proposé par le Crédit Mutuel est de 60 000 €, avec les caractéristiques suivantes :

- Taux : 3,99 %
- Durée : 60 mois
- Échéance mensuelle : 1 104,72 €

L'association demande à la collectivité de garantir le prêt, condition requise pour la signature du contrat.

Vu les articles L2252-1 et L5111-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles D1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts accorde sa garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de soixante mille euros (60 000 €) souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt annexé à la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Mutuel, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur BÉLY souligne la qualité du spectacle. Néanmoins des actions restent à mettre en œuvre pour retrouver une trésorerie saine. L'échéance mensuelle de remboursement correspond quasiment au salarié en moins dans l'association.

Monsieur DALLET ajoute qu'une convention d'objectifs a été signée afin de suivre les actions préconisées par Vendée Expansion.

Finances

Rapport n° 37 : Garantie d'emprunt pour la construction de 26 logements situés 11 rue Saint-Martin à Sainte-Florence

Monsieur GAUTRON informe les élus que VILOGIA a contracté, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt pour le financement de la construction des logements cités en objet.

VILOGIA sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 30% du montant de l'emprunt soit 1 012 655,40 €. Les conditions de la garantie financière sont exposées ci-dessous.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 375 518,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et

consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170437 constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 012 655,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de garantir le prêt à hauteur de 30% du montant de l'emprunt soit 1 012 655,40 € aux conditions de la garantie financière exposées ci-dessus.

Ressources Humaines

Rapport n° 38 : Adoption du tableau de effectifs

Considérant le départ de la collectivité d'un agent et la réussite au concours d'un autre agent contractuel au niveau de la crèche « A Petits Pas », il est proposé de supprimer un poste au grade d'agent social à temps complet et créer un poste au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet. Cet agent contractuel est présent dans la structure depuis septembre 2019 et a fait preuve depuis d'un investissement et d'une manière de servir permettant de maintenir un service de qualité auprès des parents et des enfants.

Par ailleurs, un agent a été recruté par voie de détachement du centre hospitalier de Cholet, sur le poste de gestionnaire des marchés publics, à compter du 21 mai 2025. Il est donc proposé de supprimer un poste au grade d'adjoint administratif à temps complet et créer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs comme suit :

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 ^{er} mars 2025	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 21 mai 2025	Pourvus en ETP
Catégorie A			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- Attaché	6 (tps complet)	6 (tps complet)	6
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur principal	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Ingénieur	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Médecin hors classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	0,97
- Médecin hors classe	4 (tps non complet : 30 h / 35)	4 (tps non complet : 30 h / 35)	2,31
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	0,34
- Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
Sous-total :	22 postes (20,77 en ETP)	22 postes (20,77 en ETP)	17,62
Catégorie B			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 15 h / mois)	1 (tps non complet : 15 h / mois)	0,1
<u>Filière technique :</u>			
- Technicien principal 1 ^{ère} classe	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Technicien principal 2 ^{ème} classe	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
- Technicien	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière animation :</u>			
- Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière médico-sociale :</u>			
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	3 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	16 postes (15,1 en ETP)	17 postes (16,1 en ETP)	16,1
Catégorie C			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	8 (tps complet)	8 (tps complet)	8
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	3 (tps complet)	4 (tps complet)	4
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 28 h / 35)	1 (tps non complet : 28 h / 35)	0,80

	1 (tps non complet : 24,50 h / 35)	1 (tps non complet : 24,50 h / 35)	0,70
- Adjoint administratif	9 (tps complet)	8 (tps complet)	8
<u>Filière technique :</u>			
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	0,57
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 10 h / 35)	1 (tps non complet : 10 h / 35)	0,29
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Agent social	3 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Agent social	1 (tps non complet : 17,50 h / 35)	1 (tps non complet : 17,50 h / 35)	0,50
Sous-total:	35 postes (31,84 en ETP)	34 postes (30,84 en ETP)	30,84
Total :	73 postes	73 postes	
Total en ETP :	67,71	67,71	64,56

POSTES CRÉÉS	PISCINES (AQUA°BULLES ET OASIS)	Pourvus en ETP
<u>Cadre</u>		
- Responsable piscines (niveau 7)	1 (tps complet)	1
- Responsable technique (niveau 4)	1 (tps complet)	1
Sous-total :	2 postes (2 en ETP)	2
<u>Technicien</u>		
- Manager sportif (niveau 4)	1 (tps complet)	1
- Responsable accueil et communication (niveau 4)	1 (tps complet)	1
- Maître-nageur sauveteur (niveau 4)	6 (tps complet)	6
- Maître-nageur sauveteur (niveau 4)	1 (tps partiel)	0,17
Sous-total :	9 postes (8,17 en ETP)	8,17
<u>Employé</u>		
- Surveillant de baignade (niveau 2)	7 (tps partiel)	0,60
- Surveillant de baignade (niveau 2)	1 (tps partiel)	0,36
- Agent d'accueil (niveau 2)	1 (tps complet)	1
- Agent d'accueil (niveau 2)	1 (tps partiel)	0,34
- Agent polyvalent (niveau 2)	2 (tps complet)	2
- Agent polyvalent (niveau 2)	1 (tps partiel)	0,80

- Agent polyvalent (niveau 2)	1 (tps partiel)	0,63
- Agent polyvalent (niveau 2)	2 (tps partiel)	0,36
Sous-total:	16 postes (6,09 en ETP)	6,09
Total :	27 postes	
Total en ETP :	16,26	16,26

POSTES CRÉÉS	ASSAINISSEMENT	Pourvus en ETP
<u>Agent de maîtrise</u>		
- Technicien (niveau 4)	1 (tps complet)	1
Total :	1 poste	1

Ressources Humaines

Rapport n° 39 : Intervention musique et danse en milieu scolaire au titre de l'année 2025 / 2026

Durant l'année scolaire 2024-2025, 17 écoles du territoire du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts ont bénéficié des Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire (I.M.S.) en collaboration avec le service Culture Jeunesse du Conseil Départemental de la Vendée.

Depuis 2016, le Département est au côté des collectivités qui le souhaitent dans l'organisation des I.M.S. : recherche d'intervenants qualifiés, recensement des besoins des écoles, répartition des intervenants sur le territoire, habilitation de l'Education Nationale, préparation des contrats, élaboration des plannings et contrôle pédagogique des intervenants, etc.

La Communauté de communes quant à elle, prend en charge la rémunération des intervenants, ce qui a représenté un budget de 36 200 € l'année passée.

Par courrier du 25 mars 2025, le Président de la Commission Culture, Tourisme, Patrimoine, Relations Internationales du Conseil Départemental de la Vendée invite la Communauté de communes à délibérer pour maintenir l'aide organisationnelle du Département.

Dans un souci d'homogénéité et d'égalité entre les territoires, l'aide organisationnelle du Département s'inscrit dans le cadre suivant :

- Interventions en musique et en danse pour les élèves du cycle 2 (CP – CE1 – CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire, uniquement sur le temps scolaire et en présence de l'enseignant responsable de la classe.
- Interventions proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

- Rémunération brute minimum appliquée aux intervenants à compter de la rentrée 2025 de 30,00 € par heure, majorée de 3,40 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Par ailleurs et depuis 2017, la Communauté de communes accorde une heure complémentaire, en plus des huit séances d'une heure par classe, afin que chaque intervenant puisse échanger avec les professeurs des écoles sur le projet pédagogique et le bilan.

Pour répondre à Madame CHARDONNEAU, le Département ne prend en charge que la logistique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De reconduire l'action musique et danse en milieu scolaire et de solliciter l'aide organisationnelle du Département de la Vendée pour les interventions musique et danse en milieu scolaire, au titre de l'année 2025 / 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à créer les postes non permanents correspondants ;
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter les intervenants musique et danse autant que de besoins au taux horaire brut de 30,00 € et de 33,40 € en cas de déplacement à plus de 30 kilomètres de la résidence familiale de l'intervenant.

Administration générale

Rapport n° 40 : Composition du conseil communautaire, proposition d'un accord local

En application du droit commun, le conseil communautaire est composé depuis 2020 de 30 membres, puisqu'un consensus n'avait pas été trouvé pour mettre en place un accord local permettant à chaque commune d'avoir au moins 2 conseillers communautaires.

Pour rappel, la composition du conseil communautaire est actuellement la suivante :

- Essarts en Bocage : 8 conseillers titulaires,
- Saint-Fulgent : 4 conseillers titulaires,
- Chavagnes-en-Paillers : 4 conseillers titulaires,
- Les Brouzils : 3 conseillers titulaires,
- Chauché : 3 conseillers titulaires,
- Saint-André-Goule-d'Oie : 2 conseillers titulaires,
- Bazoges-en-Paillers : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant,
- Sainte-Florence : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant,
- L'Oie : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant,
- La Copechagnière : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant,

- La Merlatière : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant,
- La Rabatelière : 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant.

Une recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI doit avoir lieu dans les six mois précédant le renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

L'article 5211-6-1 du CGCT prévoit que la composition du conseil communautaire peut être fixée selon les dispositions prévues par le droit commun ou par accord local dans les conditions prévues par le CGCT, adopté à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population de l'EPCI ou 50% des conseils représentant 2/3 de la population).

En cas d'accord local, les délibérations devront être prises avant le 31 août 2025.

Pour 2026, au vu de la population de l'EPCI, il y aura toujours 30 sièges et la répartition en application du droit commun n'engendrerait pas de changement. En cas d'accord local, le nombre de sièges peut être augmenté de 25% maximum.

Il est proposé de mettre en place un accord local afin d'assurer une meilleure représentation des communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire en application du droit commun.

Ainsi, le conseil communautaire comprendrait 36 sièges, avec une répartition des sièges comme suit :

	Population municipale	Total sièges
Essarts en Bocage	6835	8
Saint-Fulgent	3924	4
Chavagnes-en-Paillers	3648	4
Les Brouzils	2916	3
Chauché	2559	3
Saint-André-Goule-d'Oie	1942	2
Bazoges-en-Paillers	1551	2
Sainte Florence	1338	2
L'Oie	1264	2
La Copechagnière	1047	2
La Rabatelière	1018	2
La Merlatière	1010	2

Cette proposition est approuvée par l'ensemble du Conseil communautaire. Chaque conseil municipal devra se prononcer sur cette proposition avant la fin août 2025.

Rapport n° 41 : Décisions du Président

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a donné délégation au Président pour prendre certaines décisions.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de cette délégation.

N°	Objet de la décision	Attribitaire	Montant HT	Date décision
071	Convention sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage d'un lampadaire situé ZA La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage	SyDEV_La Roche-sur-Yon	Montant total travaux : 1 766 € - Part Sydev 50 % : 883 € - Part CC 50 % : 883 €	17/03/2025
072	Attribution de marché pour le renouvellement des équipements gymniques pour le complexe sportif His&o de Chavagnes-en-Paillers	GYMNOVA_Marseille (13)	18 019 €	19/03/2025
073	Mise en place de la carte achat au sein de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme modalité d'exécution des marchés publics pour une durée d'un an soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026	Caisse d'épargne Bretagne	2 cartes / 10 000 € pour CLOPEZ et 20 000 € pour LBOUTIN - Cotis. Ann. : 840 € (420 €/carte) - Com. de 0.70% (sur montant plafond) : 210 € - Montant plaf. global : 30 000 €	19/03/2025
074	Attribution du marché relatif la réalisation d'études préliminaires pour la création des cheminements des modes actifs	IMMERGIS_Grabels (34)	20 700 €	20/03/2025
075	Attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité et propositions d'aménagement d'un bâti ancien sur la commune de Chavagnes-en-Paillers	Groupement DGA_Les Herbiers et AREST_Cholet	8 330 €	20/03/2025
076	Attribution de marché pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion des déchets pour une durée d'1 an	STYX_Saint-Malo	5 684,76 €	24/03/2025
097	Attribution marché relatif à la mission d'assistance technique des stations d'épuration pour l'année 2025	Conseil départemental de la Vendée	11 535,03 €	25/03/2025
098	Attribution du marché pour la rénovation de l'étanchéité du bassin extérieur de la piscine Oasis à Essarts-en-Bocage	CMPOSE_Corsept (44)	51 934,39 €	26/03/2025
099	Attribution du marché de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux pour une durée d'1 an reconductive 3 fois	Le Hameau Canin_Luçon	Part fixe annuelle : 11 507,20 € par variable : - animal non identifié : 130 € - animal identifié : 90 €	02/04/2025
100	Attribution de marché pour le renouvellement des équipements gymniques pour le complexe sportif His&O de Chavagnes-en-Paillers	GYMNOVA_Marseille (13)	9 307 €	04/04/2025
101	Attribution de marché pour le transport et la location d'un hydroéjecteur pour la station d'épuration des Brouzils	XYLEM_Noyal-sur-Vilaine (35)	8 208,59 €	23/04/2025
102	Attribution de marché pour le remplacement d'un aérotherme dans l'atelier 2 de la pépinière d'entreprise située à Saint-Fulgent	AMIAUD_Les Brouzils	5 810,13 €	23/04/2025
103	Attribution de marché pour la fourniture de dalles de protection pour le sol sportif	SPORTINGSOLS_Saint-Fulgent	17 000 €	25/04/2025
104	Convention d'accompagnement à la transformation par la stratégie IA et la conduite du changement	Images & réseaux_Lannion (22)	2 000 €	25/04/2025

Madame MICHAUD s'interroge sur le renouvellement des équipement gymniques de la salle HIS&O qui sont malgré tout récents.

Monsieur DALLET répond que malheureusement des équipements sont usés et ne répondent déjà plus aux règles de sécurité.

Madame LUCAS évoque le problème des chats sur la commune d'Essarts-en-Bocage que Le Hameau Canin ne prend pas en charge. Il reste la solution de la stérilisation mais qui est très onéreuse.

Rapport n° 42 : Agenda

Mardi 27 mai	18h30 Refuge de Grasla Les Brouzils	Lancement de la saison touristique
Jeudi 5 juin	18h30 Mairie La Rabatelière	Commission habitat
Mardi 10 juin	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	COPIL compensation agricole
Jeudi 12 juin	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Bureau
Mardi 17 juin	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission Habitat (ADILE)
Mercredi 18 juin	8h30 Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_bureau
Mardi 24 juin	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	CIAS_conseil d'administration
Mercredi 25 juin	18 heures Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_comité syndical
Jeudi 26 juin	18h45 Salle du conseil Communauté de communes	Conseil communautaire
Jeudi 3 juillet	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission Petite enfance jeunesse
Mardi 9 septembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission économique/agriculture/emploi
Jeudi 11 septembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Bureau
Mardi 16 septembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission développement durable
Jeudi 18 septembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission finances
Mardi 23 septembre	8h30 Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_Bureau
Mardi 23 septembre	18h30 Mairie SAGO	Commission habitat
Jeudi 25 septembre	18h45 Salle du conseil Communauté de communes	Conseil communautaire
Jeudi 2 octobre	18 heures Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_comité syndical

Mardi 14 octobre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	CIAS_conseil d'administration
Jeudi 16 octobre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Bureau
Jeudi 6 novembre	18h45 Salle du conseil Communauté de communes	Conseil communautaire
Jeudi 13 novembre	18h30 Mairie Sainte-Florence	Commission habitat
Mardi 18 novembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission développement durable
Jeudi 20 novembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission petite enfance jeunesse
Mardi 25 novembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission culture et bibliothèques
Jeudi 27 novembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Commission économique/agriculture/emploi
Mardi 2 décembre	8h30 Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_Bureau
Jeudi 4 décembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	Bureau
Mardi 9 décembre	18h30 Salle du conseil Communauté de communes	CIAS_conseil d'administration
Mercredi 10 décembre	18 heures Salle du conseil Communauté de communes	PAYS_Comité syndical
Mardi 16 décembre	18h30 Mairie Sainte-Fulgent	Commission habitat
Jeudi 18 décembre	18h45 Salle du conseil Communauté de communes	Conseil communautaire

Monsieur DALLET rappelle la réunion sur le projet de territoire le 15 mai 2025 à 18h30_Salle de la Petite Maine à la Rabatelière.

Il ajoute qu'il a participé à la réunion des subventions relevant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour 2025, les collectivités de Vendée ont bénéficié d'une somme de 12 000 000 €, 5 000 000 € au titre de l'investissement local (DSIL) et le Fonds verts sera fléché sur le PCAET.

17 000 000 € d'aides ont été attribués sur 64 000 000 € demandés. Le taux moyen de subventionnement est de 19 % soit 212 dossiers aidés.

Les critères d'attribution pris en compte sont :

- Projet mature, avec APD obligatoire,

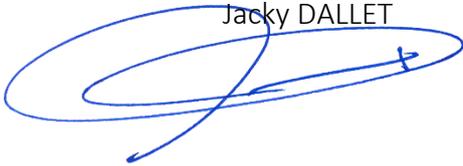
- Catégories prioritaires : santé, éducation, accessibilité, PVD
- Ambition écologique (GIEP, renaturation)
- Situation financière (les subventions non consommées sur les projets d'avant)

Détail des attributions pour notre territoire :

- Chavagnes-en-Paillers : 200 000 € sur le projet enfance jeunesse
- Chavagnes-en-Paillers : 200 000 € sur le projet cœur de bourg
- Chauché : 130 000 € pour la salle de La Mothe
- Saint André Goule d'Oie : 138 000 € (60 % du montant) pour la couverture incendie de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h07.

Le Rrésident,
Jacky DALLET



Le Secrétaire de séance
Alain BONNAUD

